

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 582

29 mars 2011

### SOMMAIRE

Activity International S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	27933	MSEOF Como S.à r.l. ....	27934
Atra Investments S.A. ....	27894	Nautic-Transport S.A. ....	27933
Avant Investment S.A. ....	27895	Netdata S.A. ....	27936
BHF-BANK International .....	27933	PRO 53 S.A. ....	27893
Bolero International Holding S.A. ....	27895	Promobe Finance .....	27890
Bolero International SPF S.A. ....	27895	Pumastar S.A. ....	27890
Breef S.A. ....	27898	PVC (Lux) Holding Company S.à r.l. ....	27893
BRE/IBC Germany S.à r.l. ....	27936	Rasec International .....	27893
Candar Finance S.à r.l. ....	27934	Real Estate Development S.A. ....	27911
Central Korbana S.à r.l. ....	27899	ReFood GmbH & Co. KG, Niederlassung Luxemburg .....	27929
Citi Invest Control S.A. ....	27936	ReFood GmbH, Niederlassung Luxemburg .....	27929
Cord A.G. ....	27898	Regal Holdings Company S.A. ....	27893
Cord A.G. ....	27898	Revis S.A. ....	27893
Credo S.A. ....	27899	Roland Bouchet S.A.H. ....	27892
DG Participations S.A. ....	27910	RP Debt Investments S.à r.l. ....	27931
Editfin S.A. ....	27911	RP SP III S.à r.l. ....	27932
Erasec Holding S.A. ....	27914	RP SP I S. à r.l. ....	27932
Europe One N.V. ....	27919	SEDIC SPF S.A. ....	27892
Eurotouristic S.A. ....	27915	Selina S.A. ....	27892
Fabricola S.A. ....	27890	SG Audit S.à r.l. ....	27891
Filpac S.A. ....	27914	SG Services S.à r.l. ....	27891
Fimmold S.à r.l. ....	27918	Sharemor S.A. ....	27892
Financière de l'Occident S.A. ....	27916	Shua Participations S.A. ....	27891
GAEN Lux S.à r.l. ....	27916	Siland Invest S.à r.l. ....	27891
Geko Holding S.A. ....	27917	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A. ....	27917
GLG Multi-Strategy Fund Sicav .....	27932	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A. ....	27890
H. M. Beteiligungsgesellschaft .....	27928	SOCOA International SPF S.A. ....	27891
I Beg You .....	27911	Steinfort PropCo Sàrl .....	27892
Interstate Europe .....	27929	Tilinvest S.A. ....	27931
Keens Equity Investments S.A. ....	27930	VVM .....	27932
KVT coinvest S.à r.l. ....	27930		
Lux-Garantie .....	27913		
Merceal S.A. ....	27934		

**Fabricola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011036436/12.

(100200342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

---

**Promobe Finance, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 37.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011023160/13.

(110027436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Pumastar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.086.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2011*

Suite à la démission en tant que membre du conseil d'administration de M. Sibrand van Roijen, les administrateurs restants ont pris la décision de coopter avec effet immédiat Mr. Eric Assimakopoulos, résidant aux U.S.A., 5481 Ashton Lake Drive Sarasota, Floride 34231.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011023161/14.

(110027992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 mars 2010:-*

**Résolution 1.**

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.

Référence de publication: 2011023192/14.

(110027691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**SG Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011023186/11.

(110027637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**SG Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011023187/11.

(110027638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Shua Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011023189/11.

(110027978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Siland Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023190/10.

(110027947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**SOCOA International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 39.380.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023193/10.

(110027867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Roland Bouchet S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.621.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011023178/10.

(110027873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Steinfort PropCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 155.794.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023181/10.

(110028035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Selina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 80.732.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023184/9.

(110027422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Sharemor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.517.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 juin 2010 que:

1. La cooptation de Monsieur Luc GERONDAL, en tant qu'administrateur de la société, décision prise par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2008, a été ratifiée.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023188/14.

(110028049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**SEDIC SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 25.954.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023183/10.

(110027866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Rasec International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 116.166.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 février 2011*

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011 du 10, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg au 4, rue de la Grève L-1643 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023168/12.

(110027995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Regal Holdings Company S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.472.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023173/10.

(110027792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Revis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.567.

—  
Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVIS S.A.

DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011023176/12.

(110027988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**PRO 53 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.742.

—  
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023159/9.

(110027450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.389.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023163/10.

(110027858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Atra Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.232.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

VECO TRUST S.A., société de droit suisse, avec siège social à CH-6900 Lugano, 4, Via Lavizzari,

ici représentée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme ATRA INVESTMENTS S.A. (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.232 (NIN 2003 4001 678) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 22 juillet 2003.

b) Que le capital social de la Société est fixé au montant de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

c) Que la partie comparante précitée est la seule propriétaire des actions dont s'agit, (l'"Associé Unique") prononce par les présentes la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne la société LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.355, en qualité de liquidateur.

d) Que l'Associée Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

e) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associée Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associée Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associée Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS S.à r.l., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507 et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associée Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction audit commissaire à la liquidation, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associée Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

f) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

g) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

h) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2011. Relation: ECH/2011/23. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005588/63.

(110006792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Avant Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.378.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 janvier 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 janvier 2011, que:

1. L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, en date du 29 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire.

2. L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle a décidé de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. L'assemblée a décidé de révoquer la société à responsabilité limitée "audit.lu" de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle a décidé de nommer avec effet immédiat la société VERIDICE S.à.r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 154.843, à la fonction de Commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

AVANT INVESTMENT S.A.

François Georges / Alvaro Carnevale

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011005590/25.

(110006510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Bolero International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Bolero International Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.479.

---

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné. Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BOLERO INTERNATIONAL HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54479 constituée suivant acte reçu le 29 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 324 du 3 juillet 1996 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 29 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1147 du 30 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Ariane Vigneron, demeurant professionnellement à Luxembourg, 412F, route d'Esch. Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 48.000 (quarante huit mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du paragraphe 1 de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



«Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la «société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La société existe sous la dénomination de BOLERO INTERNATIONAL SPF S.A.»

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

3. Ajout à l'article 3 des statuts relatif aux titres d'un nouveau paragraphe 4 ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.»

4. Augmentation de capital d'un montant de EUR 810.111,09 (huit cent dix mille cent onze euros et neuf cents) par incorporation de résultats reportés sans création d'action nouvelle

5. Suppression du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 8 des statuts

6. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la «société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La société existe sous la dénomination de BOLERO INTERNATIONAL SPF S.A.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

«La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments



relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 3 des statuts le paragraphe suivant:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 810.111,09 (huit cent dix mille cent onze euros et neuf cents) par incorporation de résultats reportés sans création d'action nouvelle.

L'assemblée décide que cette augmentation du pair comptable des actions profitera gratuitement aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) représenté par quarante huit mille (48.000) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 comme suit:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Vignerou, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59556. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): T. Benning.*

Référence de publication: 2011005622/126.

(110006507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Breef S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 50.204.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 3 janvier 2011, LAC/2011/261.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société anonyme «Breef S.A.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 246 en 1995 (la Société).

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant, en date du 25 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les livres, documents et registres de la Société seront conservés au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pendant cinq ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005630/22.

(110006929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Cord A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8452 Steinfort, rue de Schwarzenhof.  
R.C.S. Luxembourg B 75.554.

---

*Extraits des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2010*

1. Démission de Monsieur Helmut STALF en tant qu'administrateur et administrateur délégué avec effet immédiat.
2. Nomination de Monsieur Georg FEITH, né le 30 Novembre 1961 à Wien (Autriche), avec adresse professionnelle au Rue de Schwarzenhof L-8452 STEINFORT, Luxembourg au poste d'administrateur de la société, pour une période de 6 ans.
3. Renouvellement pour une durée de 6 ans du mandat des administrateurs suivants:
  - Monsieur Cornelius Grupp, né le 3 décembre 1947 à Stuttgart et résidant au 2, Gut Eurach, D-82393 Iffeldorf, Allemagne.
  - Monsieur Mag. Johann Stadler, né le 7 février 1950 à Granz et résidant au 37/211, Baumgasse, A-1030 Vienne, Autriche

Pour extrait  
La société

Référence de publication: 2011005670/18.

(110006480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Cord A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8452 Steinfort, rue de Schwarzenhof.  
R.C.S. Luxembourg B 75.554.

---

*Extraits des décisions du Conseil d'administration du 26 novembre 2010*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Georg FEITH, né le 30 novembre 1961 à Wien (Autriche), avec adresse professionnelle au rue de Schwarzenhof L-8452 Steinfort, pour une période de 6 années, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion de l'activité commerciale avec co-signature obligatoire et exclusive pour tout acte en rapport direct ou indirect avec l'activité de négoce de la société.

Pour extrait  
La société

Référence de publication: 2011005671/14.

(110006480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Credo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 105.200.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010*

*Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Nico HANSEN, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

*Commissaire aux comptes*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114, pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

—  
*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010*

*Administrateur délégué*

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué, de Monsieur Nico HANSEN demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

*Président du Conseil d'Administration*

Les membres du nouveau Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Nico HANSEN, préqualifié, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005673/29.

(110006591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Central Korbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 158.193.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of January.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

1) Central Korbana (WCB) Ltd., a company incorporated and organized under the laws of the Province of Alberta, Canada having its registered office at 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada and registered with the Register of Commerce of the Province of Alberta under number 2015772854, here represented by Jérémie Houet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) 1571381 Alberta Ltd., a company incorporated and organized under the laws of the Province of Alberta, Canada having its registered office at 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada and registered with the Register of Commerce of the Province of Alberta under number 2015713817, here represented by Jérémie Houet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

3) 1571372 Alberta Ltd., a company incorporated and organized under the laws of the Province of Alberta, Canada having its registered office at 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada and registered with the Register of Commerce of the Province of Alberta under number 2015713726, here represented by Jérémie Houet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Central Korbana S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), represented by one thousand five hundred (1,500) class A shares (the Class A Shares), one thousand five hundred (1,500) class B shares (the Class B Shares), one thousand five hundred (1,500) class C shares (the Class C Shares) and ten thousand five hundred (10,500) class D shares (the Class D Shares and collectively with the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, the Shares and individually a Share) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

5.4. The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares shall confer identical rights to the shareholders of the Company except that (i) the Class A Shares will entitle their owner(s) to 54.369% of the total dividend amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several owners of Class A Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares, (ii) the Class B Shares will entitle their owner(s) to 35.85% of the total dividend amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several owners of Class B Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares, (iii) the Class C Shares will entitle their owner(s) to 9.78% of the total dividend amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several

owners of Class C Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares and (iv) the Class D Shares will entitle their owner(s) to 0.001% of the total dividend amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several owners of Class D Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per Share.

6.2 Shares shall be freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, Shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of all the shareholders.

The transfer of Shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by all the shareholders.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Représentation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

##### **8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

##### **8.2. Procedure**

(i) The Board shall meet upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Résolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held, provided that such manager is not participating from Canada.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Résolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

##### **8.3. Représentation**

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, save for matters of up to an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), where the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager

9.2. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.3. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.4. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

**Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Résolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Résolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Résolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Résolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each Share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Résolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Résolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Résolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of all shareholders.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.2 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.3 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Résolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.4 The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.



13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Résolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be reappointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward. Any dividends or any other amounts of annual net profits distributed to the shareholders shall be distributed in the proportions set out by article 5.4 of the Articles.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts and in accordance with the proportions set out fixed by article 5.4 of the Articles;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by all the shareholders. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in accordance with the proportions set out by article 5.4 of the Articles.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Résolutions as well as the Shareholders Circular Résolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Résolutions or the Shareholders Circular Ré-



solutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

*Subscription and Payment*

The articles of Association of the Company having thus been established, the above-named parties have subscribed to the fifteen thousand (15,000) Shares of the Company as follows:

-1571381 Alberta Ltd., represented as stated above, subscribes for the one thousand five hundred (1,500) Class A Shares and the ten thousand five hundred (10,500) Class D Shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand Euro (EUR 12,000.-) to the nominal share capital account of the Company;

-1571372 Alberta Ltd., represented as stated above, subscribes for the one thousand five hundred (1,500) Class B Shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-) to the nominal share capital account of the Company; and

- Central Korbana (WCB) Ltd., represented as stated above, subscribes for the one thousand five hundred (1,500) Class C Shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-) to the nominal share capital account of the Company

The amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

*Résolutions of the general meeting of the shareholders of the company*

Immediately after the incorporation of the Company, the general meeting of the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Robert Vernon Mah, born in Calgary, Alberta, Canada, on 3 February 1966 and having his professional address at 1100-10830, Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Hugo Froment, companies director, born in Laxou, France, on 22 February 1974 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Pietro Longo, companies director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 September 1970 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douzième jour de janvier.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Central Korbana (WCB) Ltd., une société incorporée et régie par les lois de la Province d' Alberta, Canada, dont le siège social se situe au 250010303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada et immatriculée au Registre de

Commerce de la Province d'Alberta, sous le numéro 2015772854, représentée par Jérémie Houet, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. 1571381 Alberta Ltd., une société incorporée et régie par les lois de la Province d'Alberta, Canada, dont le siège social se situe au 2500-10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada et immatriculée au Registre de Commerce de la Province d'Alberta, sous le numéro 2015713817, représentée par Jérémie Houet, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3. 1571372 Alberta Ltd., une société incorporée et régie par les lois de la Province d'Alberta, Canada, dont le siège social se situe au 2500-10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada et immatriculée au Registre de Commerce de la Province d'Alberta, sous le numéro 2015713726, représentée par Jérémie Houet, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec cet acte auprès de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Central Korbana S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil) de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,-EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C et dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D et collectivement avec les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B et les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée conformément aux dispositions requises pour la modification des Statuts.

5.3. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

5.4. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C et les Parts Sociales de Catégorie D confèrent des droits identiques aux associés de la Société. Néanmoins, (i) les Parts Sociales de Catégorie A confèrent à leur(s) détenteur(s) 54,369% du montant total des dividendes distribués par la Société à son/ses associé(s) et, s'il existe plusieurs détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, proportionnellement à leur participation à cette catégorie de parts sociales, (ii) Les Parts Sociales de Catégorie B confèrent à leur(s) détenteur(s) 35,85% du montant total des dividendes distribués par la Société à son/ses associé(s) et, s'il existe plusieurs détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, proportionnellement à leur participation à cette catégorie de parts sociales et (iii) les Parts Sociales de Catégorie C confèrent à leur(s) détenteur(s) 9,78% du montant total des dividendes distribués par la Société à son/ses associé(s) et, s'il existe plusieurs détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C, proportionnellement à leur participation à cette catégorie de parts sociales et

(iv) les Parts Sociales de Catégorie D confèrent à leur(s) détenteur(s) 0,001% du montant total des dividendes distribués par la Société à son/ses associé(s) et, s'il existe plusieurs détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D, proportionnellement à leur participation à cette catégorie de parts sociales.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul détenteur par Part Sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de tous les associés.

La cession de Parts Sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par tous les associés.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé de un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et de un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 ci-dessus.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu qu'aucune résolution ne sera valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue étant entendu que cette participation ne se tient pas du Canada.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B à l'exception de tous les points jusqu'à un montant de cent mille euros (100.000 EUR), auxquels cas la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Les dispositions de cet article 9 ne sont applicables que si, et seulement pendant la durée durant laquelle la Société est gérée par un gérant unique

9.2. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.4. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## **IV. Associé(s)**

### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) si le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un avant-projet détaillé de la/des résolution(s) à adopter est communiqué à tous les associés, et les associés signent cette/ces résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de tous les associés.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Les dispositions de cet article 12 ne sont applicables que si, et seulement pendant la durée durant laquelle la Société est gérée par un gérant unique.

12.2. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.3. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.4. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Si le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15h au siège social de la Société et, si ce jour n'est pas un jour consacré au travail pour les banques dans la ville de Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant au même endroit et à la même heure.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Si le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle de la Société est confié à un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes, qu'il(s) soi(en)t ou non associés.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter. Tout dividende ou montant des bénéfices nets annuels est distribué aux associés dans les proportions fixées par l'article 5.4 des Statuts.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires et en conformité avec les dispositions de proportion fixées à l'article 5.4 des Statuts;

- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par tous les associés. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire prise par une résolution des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés conformément aux dispositions de proportion de l'article 5.4 des Statuts.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Les présents Statuts de la Société ayant été établis, les parties comparantes ont souscrit aux quinze mille (15.000) Parts Sociales de la Société comme suit:

1571381 Alberta Ltd., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Catégorie A et aux dix mille cinq cents (10.500) Parts Sociales de Catégorie D sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de douze mille euros (12.000 EUR) sur le compte capital social de la Société;

1571372 Alberta Ltd., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Catégorie B sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille cinq cents euros (1.500 EUR) sur le compte capital social de la Société; et

Central Korban (WCB) Ltd., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Catégorie C sous forme nominative, d'une valeur nominale un euro (1 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille cinq cents euros (1.500 EUR) sur le compte capital social de la Société

Le montant de quinze mille euros (15.000,-EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

### *Résolutions de l'assemblée générale des associés de la société*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société réunis en assemblée générale, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
  - a. Robert Vernon Mah, né à Calgary, Alberta, Canada, le 3 février 1966 ayant son adresse professionnelle au 1100-10830, Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:
  - a. M. Hugo Froment, directeur, né à Laxou, France, le 22 février 1974 et ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg; et



b. M. Pietro Longo, directeur, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 septembre 1970 et ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2326. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009885/594.

(110011693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

#### **DG Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.367.

#### *Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010*

##### *Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Nico HANSEN, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

##### *Commissaire aux comptes*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114, pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

#### *Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010*

##### *Administrateur délégué*

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué, de Monsieur Nico HANSEN demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

##### *Président du conseil d'Administration*

Les membres du nouveau Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Nico HANSEN, préqualifié, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005686/29.

(110006592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---



**I Beg You, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 141.303.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 28 décembre 2010:*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE de leur poste d'administrateur.

2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Bruno TREZZA, né à Naples le 13 janvier 1937 et demeurant à I-00193 Rome Via Orazio n.30
- Monsieur Michele DI STASIO né à I-Mugnano di Napoli le 15 novembre 1949 et demeurant à I-80129 Naples, Via Cesare Pavese II Traversa n.26;
- Monsieur Luigi DI STASIO né à Mugnano di Napoli le 10 août 1956 et demeurant à I-80018 Mugnano di Napoli Via Longo n.3;
- Madame Maria Luisa FARAONE né à Naples le 30 mars 1961 et demeurant à I-80123 Naples Via Posillipo n.54;
- Monsieur Silvio DE SIMONE né à Naples le 11 février 1960 et demeurant à I-80121 Naples Via Chiaia n.216
- Monsieur Emmanuel KABUNGULU OMBENI né à Kamitunga (Congo) le 20 mai 1979 et demeurant à 46014 Valence, Via José Maria Bayarri n.7

3. Monsieur Michele DI STASIO, prénommé, est nommé administrateur délégué.

Leur mandat prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

*Pour I BEG YOU S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011005790/25.

(110006618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Editfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 97.443.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 24 décembre 2010, LAC/2010/58636.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «EDITFIN S.A.», ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée en date du 21 novembre 2003, par acte devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 20 du 7 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés en date du 8 décembre 2003 par acte devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 78 du 21 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés en date du 9 avril 2008 par acte devant Maître Jacques DELVAUX, publié au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1358 du 3 juin 2008.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 16 décembre 2010, à l'ancien siège social L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005705/22.

(110006891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Real Estate Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 29.211.

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg le 16 novembre 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 du 31 janvier 1989,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1756 du 20 septembre 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 29211.

L'Assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Madame la Présidente nomme comme secrétaire Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L1142 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations, contenant l'ordre du jour, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des 23 novembre 2010 et 9 décembre 2010, au Lëtzebuurger Journal en date des 23 novembre 2010 et 9 décembre 2010 et au Luxemburger Wort en date des 23 novembre 2010 et 9 décembre 2010 dont preuve a été fournie au notaire instrumentant.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

III. Qu'il appert de ladite liste de présence que sur 7.000 (sept mille) actions émises, 2 (deux) actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée; que l'Assemblée Générale est toutefois tenue sur reconvoction, la première Assemblée Générale appelée à délibérer sur le même ordre du jour et tenue en date du 22 novembre 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, n'ayant pas réuni le quorum de présence requis.

IV. Qu'en conséquence, la présente Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

V. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la société en vue de supprimer sa qualité de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 notamment à l'article 1 et changement de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet".

2. Divers

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société en vue de supprimer sa qualité de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 notamment à l'article 1 et de changer l'article 4 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme dénommée REAL ESTATE DEVELOPMENT SA."

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet"

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 14 heures 15.

*Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 700,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER; E. MATERA; D. GOERGEN; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/170. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005973/86.

(110006272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Lux-Garantie, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 55.646.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 20 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010, LAC/2010/58965 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration
2. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2011:
  - M. Jean-Claude FINCK, président
  - M. John BOUR, vice-président
  - M. Michel BIREL, administrateur
  - M. Gilbert ERNST, administrateur
  - M. Guy Hoffmann, administrateur
  - M. Guy ROSSELJONG, administrateur
  - Madame Françoise THOMA, administrateur
  - M. Paolo VINCIARELLI, administrateur
  - M. Charles WAGENER, administrateur
3. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises
4. Nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG avec siège sociale au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

*Pour la société*

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2011006333/31.

(110006679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Erasec Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 12.537.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 3 janvier 2011, LAC/2011/225.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «ERASEC HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié reçu en date du 3 décembre 1974, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 14 du 1975, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 753 du 13 septembre 2001.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 576 du 18 mars 2010.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 29 décembre 2010, à l'ancien siège social L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005713/23.

(110006906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Filpac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 76.993.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

SIMON FIDUCIARA SPA, ayant son siège social à Via Del Carmine 10, 10122 Turin, Italie,

ici représentée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme FILPAC S.A. (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.993 (NIN 2000 2220 513), a été constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 889 du 14 décembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Karin REUTER, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 71 du 12 janvier 2010.

b) Que le capital social de la Société est fixé au montant de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq Cents (€ 1,25) chacune, entièrement libérées.

c) Que la partie comparante précitée est la seule propriétaire des actions dont s'agit, ("Associé Unique") prononce par les présentes la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne la société LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.355, en qualité de liquidateur.

d) Que l'Associée Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

e) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif

en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associée Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associée Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associée Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS S.à r.l., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507 et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associée Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction audit commissaire à la liquidation, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associée Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

f) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

g) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

h) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, X. GENOUD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2011. Relation: ECH/2011/29. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005724/66.

(110006869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

### **Eurotouristic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 85.956.

### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt décembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Huskey Properties S.A., ayant son siège social à Mossfon Building 2<sup>nd</sup>, Floor, East 54<sup>th</sup> Street, PO BOX 0832-0886 W.T.C. Panama.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 20 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société EUROTOURISTIC S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85956, a été constituée suivant acte reçu le 22 janvier 2002, acte publié le 24 mai 2002 au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790;

2. Le capital social de la société s'élève à € 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de valeur nominale de € 10,- (dix Euros) chacune, intégralement libérées.

3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société EUROTOURISTIC S.A.;
4. L'Actionnaire unique approuve les comptes sociaux présentés à la date de dissolution de la société ainsi que les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs;
5. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;
6. L'Actionnaire unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;
7. En sa qualité de liquidateur de la Société, le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;
8. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58213. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)  
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2011012113/42.

(110013253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

### **Financière de l'Occident S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.554.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 janvier 2011.*

1. L'assemblée générale décide de fixer le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

2. L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs:

- Madame Luisella MORESCHI, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Frédérique VIGNERON, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Patricia JUPILLE, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Et comme commissaire aux comptes:

- La société Gordale Marketing Limited, avec siège social au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, CYPRUS.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Pour FINANCIERE DE L'OCCIDENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2011005738/20.

(110006617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

### **GAEN Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.989.

### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 3 janvier 2011, LAC/2011/257.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «GAEN Lux S.à r.l.», ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue de Glacis, constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2884 du 3 décembre 2008 (les Statuts).

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2009 du 27 septembre 2010.



Les livres et registres de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 1, rue de Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005748/22.

(110006918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010:-

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

*Pour Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.*

Référence de publication: 2011023191/32.

(110027691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Geko Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.704.

—  
*Extrait du Procès-Verbal des décisions de l'Actionnaire unique prises le 10 juin 2009*

*Troisième résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Actionnaire unique décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX SA., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuel le qui se tiendra en 2015.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEKO HOLDING S.A.

Société Anonyme Unipersonnelle

Référence de publication: 2011005751/22.

(110006702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Fimmold S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.185.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Leila HIRSCH, administratrice de société, demeurant à MC-98000 Monaco, 44, boulevard d'Italie (Principauté de Monaco),

ici représentée par Monsieur Fabrice GEIMER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter le suivant:

1) Que la société anonyme "Fimmold S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137185, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 932 du 15 avril 2008;

2) Que le capital social est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR);

2) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales actions de la Société (l'"Associée Unique").

3) Que l'Associée Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

4) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

5) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et, en sa qualité de liquidateur, aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Associée Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que l'Associée Unique déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout passif existant de la Société conformément au point 6 ci-avant.

8) Que l'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante pour l'exécution de son mandat jusqu'au jour de la présente dissolution de la Société.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. LAC/2011/589. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005725/53.

(110006910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Europe One N.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.043.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the twenty-second of December

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company EUROPE ONE N.V., with its registered office 44 Schottegatweg Oost, Curacao, (the "Company"),

having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) registered shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each.

The meeting is presided by Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list, signed by the shareholder who is present, by the proxy-holders of the represented shareholder, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire capital, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- To acknowledge the transfer of the central administration and the effective seat of management of the Company from Curacao to the Grand-Duchy of Luxembourg in order to facilitate the Company's ongoing activity, inter alia, with regard to seeking and managing real estate assets in Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved and with corporate continuance.

2.- To adopt in Luxembourg the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

3.- To adopt the corporate name of "Europe One N.V.", private limited liability company.

4.- To accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the central administration and effective seat of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg as of the date hereof.

5.- To approve the financial statements of the Company as of the date hereof.

6.- To acknowledge the amendment and restatement of the Company's articles of association made in Curacao on the day hereof and acknowledge that such articles are in conformity with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.- To fix the addresses of the central administration and effective seat of management of the Company at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

8.- To acknowledge the appointment of the following persons as Directors of the Company for an unlimited duration:

a) Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and

b) Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and

c) Mr. Maurice Moses BENADY, lawyer, residing professionally at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

9.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting approves and confirms as far as is necessary the decision taken in Curaçao on the date hereof, to transfer the central administration and the effective seat of management of the Company from the Curacao to the Grand-Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without disruption of legal personality.

*Second resolution*

The general meeting resolves that the Company adopts, for the purposes of the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended, the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

*Third resolution*

The general meeting resolves that the Company adopts the corporate name of "Europe One N.V.", private limited liability company.

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the central administration and effective seat of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and that the Company be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as from the date of the present deed.

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to approve the financial statements of the Company as of the date hereof; based on generally accepted accountancy principles, it appears from these financial statements that, as of this date, the net asset value of the Company amounts to at least twelve thousand Euro (EUR 12,500.-).

The said financial statements, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present or represented as above mentioned, and by the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

*Sixth resolution*

The general meeting resolves to acknowledge that the articles of association of the Company now read as follows and are thus in conformity with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg:

ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Name and Domicile.**

- 1.1. The name or denomination of the Company is: "Europe One N.V.", private limited liability company.
- 1.2. The Company's registered office is established in Curacao.
- 1.3. The central administration and effective seat of management of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.
- 1.4. The address of the central administration and effective seat of management may be transferred within the municipality by simple decision of the board of directors.
- 1.5. The Company may have offices and branches in Luxembourg or abroad.
- 1.6. By resolution of the general meeting of shareholders, the company may by virtue of applicable law, transfer its seat to another country and assume the status of a legal entity formed under the laws of that country.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is:

- a. to invest its assets in securities, including shares and other certificates of participation and bonds, as well as other claims for interest-bearing debts however denominated and in any and all forms, as well as the borrowing and lending of monies;
- b. to acquire:
  - (i) revenues, derived from the alienation or leasing of the right to use copyrights, patents, designs, secret processes or formulae, trademarks and other analogous property;
  - (ii) royalties, including rentals, in respect of motion picture films or for the use of industrial, commercial or scientific equipment, as well as relating to the operation of a mine or a quarry or of any other extraction of natural resources and other immovable properties;
  - (iii) considerations paid for technical assistance;
- c. to invest its assets directly or indirectly in real property, to acquire, own, hire, let, lease, rent, divide, drain, reclaim, develop, improve, cultivate, build on, sell or otherwise alienate, mortgage or otherwise encumber real property and to construct infrastructural works like roads, pipes, and similar works on real estates;
- d. the trade in – including the wholesale trade, the intermediate trade and the trade in futures as well as the import and export of – raw materials, minerals, metals, organic matters, semi-products and final products of whatever nature and under whatever name;
- e. to render services and advice in any and all fields;
- f. to guarantee or otherwise secure, and to transfer in ownership, to mortgage, to pledge or otherwise to encumber assets as security for the obligations of the Company and for the obligations of third parties.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

#### **Art. 4. Capital and Shares.**

##### 4.1. - Subscribed Share Capital

4.1.1. The Company has a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each, all fully subscribed and entirely paid up.

4.1.2. At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company and each decision of the single shareholder and each contract concluded between the single shareholder and the Company shall have to be established in writing.

##### 4.2 - Modification of Share Capital

The general meeting of shareholders of the Company, hereinafter referred to as the 'general meeting' shall be competent to resolve to issue new registered shares and to determine the consideration and further conditions of issue, with due observance of the law and these articles of association. The shares shall be issued by means of a notarial deed.

##### 4.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

##### 4.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

##### 4.5 - Transfer of Shares

4.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable with due observance of all provisions of applicable law.

4.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred with due observance of all provisions of applicable law.

4.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

4.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it.

##### 4.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register.

#### **Art. 5. Management.**

##### 5.1 - Appointment and Removal

5.1.1 The Company is managed by a sole director or more directors. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors.

The members of the board of directors might be split into two classes, respectively denominated "class A Directors" and "class B Directors". The director(s) need not to be shareholder(s).

5.1.2 The director(s) is/are appointed by the general meeting.

5.1.3 A director may be suspended or dismissed at any time with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

5.1.4 The sole director or members of the board of directors, as the case may be, shall not be compensated for his/their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting. The Company shall reimburse any director for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors.

##### 5.2 - Powers

All powers not expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting fall within the competence of the sole director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

##### 5.3 - Representation and Signatory Power

5.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 5.3 shall have been complied with.

5.3.2 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors of the Company. In case the directors are split into two classes, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one class A Director and one class B Director.

5.3.3 The sole director or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

5.3.4 The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 5.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

5.4.1 The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

5.4.2 The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

5.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

5.4.4 The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors, and if at least one class A Director and one class B Director are present or represented.

5.4.5 In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting under the condition that at least on class A and one class B Director vote in favour of the resolutions.

5.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

5.4.7 Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 5.5 - Liability of Directors

Any director assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 6. General shareholders' meeting.**

6.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting.

6.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

6.3 However, resolutions to alter these articles of association, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law.

6.4 Except for the annual general meeting, which must be convened each year, the holding of general meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 7. Annual general shareholders' meeting.**

7.1 Each year an annual general meeting shall be held, in accordance with the law, at the principal office of the Company in Luxembourg, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1<sup>st</sup> of the month of June, at 2.00 pm. The term of notice shall be at least twelve days, not counting the date of the notice nor that of the meeting.

If a proposal is made to amend the articles, the literal text of the proposal shall accompany the notice or shall be deposited at the Company's offices for inspection by the shareholders.

7.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 8. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with applicable law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 9. Fiscal year - Annual accounts.**

#### 9.1 – Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

#### 9.2 - Annual Accounts

9.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors shall prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

9.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s).

#### **Art. 10. Distribution of profits.**

10.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

10.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

10.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

10.4 The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors, is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution and with due observance of all provisions of applicable law.

#### **Art. 11. Dissolution - Liquidation.**

11.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

11.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting in accordance with the conditions laid down for amendments to the articles of association.

11.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their remuneration.

**Art. 12. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of applicable the law for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

**Art. 13. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a decision of the general meeting, subject to the quorum and voting requirements provided by applicable law.

#### *Seventh resolution*

The general meeting resolves to fix the central administration and effective seat of management of the Company at L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Eighth resolution*

The general meeting resolves to acknowledge that the following persons have been appointed as Directors of the Company for an unlimited duration:

- a) Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- b) Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- c) Mr. Maurice Moses BENADY, lawyer, residing professionally at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

En l'an deux mille dix.

Le vingt-deux décembre

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-duché de Luxembourg).

Est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EUROPE ONE N.V., avec siège social au 44, Schottegatweg Oost, Curaçao, (la «Société»)

avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.



L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La présidente désigne aux fonctions de secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, de résidence professionnelle à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, par le bureau et par le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte aux fins d'être enregistrés avec ce dernier.

II.- Il ressort de cette liste de présence que toutes les parts représentant tout le capital sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1.- Accepter le transfert de l'administration centrale et du siège de direction effectif de la Société de Curaçao au Grand-duché de Luxembourg à partir de la date de la présente afin de faciliter le développement des activités, inter alia, en ce qui concerne la recherche et la gestion de propriétés immobilières à Luxembourg sans dissolution de la Société et avec la continuation de sa personnalité juridique.

2.- Adopter au Luxembourg la forme légale d'une société à responsabilité limitée.

3.- Adopter la dénomination sociale "Europe One N.V.", société à responsabilité limitée.

4.- Accepter la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert de l'administration centrale et du siège de direction effectif de la Société au Grand-duché de Luxembourg à partir de la date de la présente.

5.- Approuver les états financiers de la Société établis à la date de la présente.

6.- Accepter la modification et de la refonte des statuts de la Société établis à Curaçao à la date de la présente et accepter que ces statuts soient conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.- Fixer les adresses de l'administration centrale et du siège de direction effectif de la Société au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

8.- Accepter la nomination des personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée illimitée:

a) M. Jean LAMBERT, Maître en sciences économiques, de résidence professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

b) Mme Catherine PEUTEMAN, employée privée, de résidence professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

c) M. Maurice Moses BENADY, avocat, de résidence professionnelle au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

9.- Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, cette dernière a passé les résolutions suivantes à l'unanimité.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale accepte et confirme pour autant que de besoin la décision prise à Curaçao à la date de la présente de transférer l'administration centrale et le siège de direction effectif de la Société de Curaçao au Grand-duché de Luxembourg à partir de la date de la présente, avec la continuation de sa personnalité juridique.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide que la Société adoptera aux fins de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements la forme légale d'une société à responsabilité limitée.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que la Société adoptera la raison sociale de "Europe One N.V.", société à responsabilité limitée.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert de l'administration centrale et du siège de direction effectif de la Société au Grand-duché de Luxembourg et que la Société soit soumise aux lois du Grand-duché de Luxembourg à partir de la date du présent acte.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver les états financiers de la Société établis à la date de la présente; sur la base de principes comptables généralement admis, il ressort de ces états financiers qu'à la date de la présente la valeur nette d'inventaire de la Société s'élève à un montant d'au moins douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) .

Ces états financiers, après avoir été signés ne varietur par les associés présents ou représentés suivant ce qui est indiqué ci-dessus et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte à des fins d'enregistrement.



### Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les statuts de la Société tels qu'ils sont dressés ci-dessous et qu'ils sont dès lors conformes aux lois du Grand-duché de Luxembourg.

### STATUTS

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et Domiciliation.**

1.1. Le nom ou la dénomination de la Société est: "Europe One N.V.", société à responsabilité limitée.

1.2. Le siège social de la Société est établi à Curaçao.

1.3. L'administration centrale et le siège de direction effectif sont établis à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg.

1.4. L'adresse de l'administration sociale et du siège de direction effectif pourra être transférée à l'intérieur de la commune sur une simple décision du conseil de gérance.

1.5. La Société pourra établir des bureaux et des succursales aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

1.6. Par la décision de l'assemblée générale des actionnaires la société peut en vertu de la loi applicable transférer son siège dans un autre pays et adopter la forme légale d'une entité juridique conformément aux lois de ce pays.

#### **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet:

a. l'investissement de ses actifs dans des titres, y compris des actions et autres certificats de participation et des obligations, ainsi que dans toutes autres créances sur des dettes productives d'intérêts sous toute dénomination et dans toute forme, ainsi que des emprunts et des prêts de fonds;

b. l'acquisition de:

(i) revenus ressortant de l'aliénation ou du leasing du droit d'utilisation de droits d'auteurs, de brevets, conceptions, procédés secrets ou formules secrètes, marques déposées et autres droits de propriété analogues;

(ii) redevances, y compris des locations, en ce qui concerne les films de cinéma ou pour l'usage d'équipement industriel, commercial ou scientifique, ainsi que celles concernant l'opération d'une mine ou d'une carrière ou de toute autre extraction de ressources naturelles et d'autres biens immobiliers;

(iii) les rémunérations payées pour l'assistance technique;

c. investir ses actifs directement ou indirectement dans la propriété immobilière, acquérir, posséder, louer, donner en location, à bail, louer, diviser, drainer, récupérer, développer, améliorer, cultiver, construire sur, vendre ou aliéner autrement, hypothéquer ou grever autrement de la propriété immobilière et construire les travaux d'infrastructure comme des routes, des conduites, et exécuter des travaux semblables sur les immobiliers;

d. le commerce -y compris le commerce de gros, les échanges intermédiaires et la négociation de contrats à terme, ainsi que l'importation et l'exportation de -matières premières, minéraux, métaux, matières organiques, semi-produits et produits finis de quelque nature et sous quelque dénomination que ce soit;

e. rendre des services et donner des conseils dans tous les domaines;

f. garantir ou autrement donner caution, et transférer des propriétés, hypothéquer, gager ou autrement grever des capitaux comme garantie pour les engagements de la Société et pour les engagements de tiers.

#### **Art. 3. Durée.** La durée de la Société est illimitée.

#### **Art. 4. Capital et Parts.**

4.1. - Capital social souscrit

4.1.1. La Société a un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cent parts (12.500) d'un Euro (EUR 1,00.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

4.1.2. Au moment où, et aussi longtemps que les parts sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle, et toute décision de l'associé unique, et chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société devra avoir la forme écrite.

4.2 - Modification du capital social

L'assemblée générale des associés de la Société, ci-après "l'assemblée générale", aura la compétence de décider l'émission de nouvelles parts nominatives et de déterminer la contre-valeur et les autres conditions de l'émission tout en observant les dispositions de la loi et des présents statuts. Les parts sont émises par un acte notarié.

4.3 - Participation au bénéfice

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

4.4 - Indivisibilité des parts

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires devront désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

4.5 - Transfert de parts sociales

4.5.1 En cas d'un associé unique, les parts de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles en conformité avec toutes les dispositions de loi applicable.

4.5.2 En cas de plusieurs associés, les parts détenues par chaque associé pourront être cédées sous réserve du respect des dispositions de la loi en vigueur.

4.5.3 Les parts ne pourront être cédées inter vivos à des non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

4.5.4 Les cessions de parts sociales devront être enregistrées par acte notarié ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts ne seront valables à l'égard de la Société ou de tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par cette dernière.

#### 4.6 - Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites dans le registre des associés.

### **Art. 5. Administration.**

#### 5.1 - Nomination et destitution

5.1.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance peuvent être divisés en deux classes, c.à.d. les "gérants de la Classe A", respectivement les "gérants de la Classe B".

Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être des associés.

5.1.2 Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

5.1.3 Un gérant pourra être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment avec ou sans raison par une résolution de l'assemblée générale.

5.1.4 Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance, le cas échéant, n'aura/n'auront pas d'indemnisation pour ses/leurs services de gérant(s), sauf s'il a été décidé autrement par l'assemblée générale. La Société remboursera à tout gérant toutes les dépenses raisonnables encourues dans l'exécution de sa fonction, y compris les dépenses de voyage raisonnables et les frais de séjour encourus pour assister aux réunions du conseil de gérance en cas de plusieurs gérants.

#### 5.2 - Pouvoirs

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'administration générale seront de la compétence du gérant unique, ou en cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance.

#### 5.3 - Représentation et pouvoir de signature

5.3.1 Dans les rapports avec des tiers ainsi qu'avec la justice, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformément aux objets de la Société et sous condition que les termes de l'Article 5.3 aient été respectés.

5.3.2 Envers des tiers, la Société est engagée par la seule signature du gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société. S'il y a deux classes de gérants, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant de la Classe A et d'un gérant de la Classe B.

5.3.3 Le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance, pourra/pourront sous-déléguer ses/leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs représentants ad hoc.

5.3.4 Le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce mandataire, la durée de ses fonctions, et toutes autres conditions pertinentes par rapport à son mandat.

#### 5.4 - Président, Vice-Président, secrétaire, procédures

5.4.1 Le conseil de gérance peut élire un président et un vice-président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de dresser les procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance et de l'assemblée des associés.

5.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront documentées dans des procès-verbaux, à signer par le président et le secrétaire, ou par un notaire, et inscrits dans le registre de la Société.

5.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire, ou par un des gérants.

5.4.4 Le conseil de gérance ne pourra discuter ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de la Classe A et un gérant de la Classe B est présent ou représenté.

5.4.5 En cas de plusieurs gérants, les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés dans cette réunion du conseil de gérance, sous condition qu'il y ait au moins un gérant de la Classe A et un gérant de la Classe B votant en faveur des décisions.

5.4.6 Les décisions prises par écrit, confirmées et signées par tous les gérants, seront aussi valables que les décisions prises dans les réunions des gérants. Une telle décision pourra être consignée sur un ou plusieurs documents séparés.

5.4.7 Tous les gérants pourront participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou par vidéo conférence ou par tous autres moyens similaires de communication, qui permettent à tous les gérants participant aux réunions de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation personnelle à cette réunion.

#### 5.5 - Responsabilité des gérants

Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements qu'il aura valablement pris au nom de la Société.

### **Art. 6. Assemblée générale des associés.**

6.1 L'associé unique assume tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

6.2 En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux pourra participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque associé disposera d'un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne seront valablement prises que si elles sont adoptées par des associés qui détiennent plus de la moitié du capital social.

6.3 Toutefois, les résolutions destinées à changer les présents statuts, excepté en cas de changement de nationalité, qui exige un vote unanime, ne pourront être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, suivant les dispositions de la loi.

6.4 Sauf pour l'assemblée générale annuelle, qui devra être convoquée chaque année, les assemblées générales ne sont pas obligatoires si le nombre des actionnaires ne dépasse pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque actionnaire recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

### **Art. 7. Assemblée générale annuelle des associés.**

7.1 Chaque année, une assemblée générale annuelle sera tenue, en conformité avec la loi, à l'adresse de la Société à Luxembourg, ou à tel autre endroit au Luxembourg qui pourra être indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> jour du mois de juin à 14.00 heures. Le délai de préavis sera au moins de douze jours, sans compter la date du préavis ni celle de l'assemblée même.

En cas de proposition d'amendement des statuts, le texte littéral de la proposition devra être annexé à la convocation ou déposé dans les bureaux de la Société pour que les associés puissent en prendre connaissance.

7.2 Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable qui suivra. L'assemblée générale annuelle pourra être tenue à l'étranger si suivant le jugement absolu et final du gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 8. Audit.** Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq, les transactions de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes selon la loi en vigueur; ils n'ont pas besoin d'être des associés. En cas de plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires agiront en tant que collègue et formeront le comité des commissaires aux comptes.

### **Art. 9. Année fiscale - Comptes annuels.**

#### 9.1 – Année fiscale

L'année fiscale de la Société débute chaque année au 1<sup>er</sup> janvier et se termine au 31 décembre.

#### 9.2 - Comptes annuels

9.2.1 A la fin de chaque année fiscale, le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance, établit un inventaire, y compris une indication sur la valeur des actifs et des passifs de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes, dans lequel les dotations aux amortissements nécessaires sont à indiquer.

9.2.2 Chaque associé, que ce soit personnellement ou par un mandataire, pourra prendre connaissance de l'inventaire, du bilan, du compte de profits et de pertes au siège de la Société, et suivant le cas, du rapport du ou des commissaires aux comptes.

### **Art. 10. Distribution des bénéfices.**

10.1 Le bénéfice brut de la Société tel que contenu dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des dépenses, représente le bénéfice net.

10.2 Un montant égal à cinq pourcent (5%) du bénéfice net de la Société sera attribué à la réserve légale jusqu'à ce que, et aussi longtemps que le montant de cette réserve s'élève à un montant de dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

10.3 Le solde des bénéfices nets pourra être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de sa/leur participation dans le capital de la Société.

10.4 Le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à payer des dividendes intérimaires pour autant que des comptes intérimaires ont été établis et que ces comptes intérimaires montrent que la Société a suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution en conformité avec toutes les dispositions de loi applicable.

### **Art. 11. Dissolution - Liquidation.**

11.1 Le décès, l'interdiction, l'insolvabilité ou la faillite d'un associé unique ou d'un des associés ne pourra entraîner la dissolution de la Société.

11.2 Sauf en cas de dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société pourra se faire uniquement suivant une décision de l'assemblée générale prise suivant les conditions déterminées pour les amendements des statuts.

11.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation se fera par une ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, et qui seront désignés par les associés, qui détermineront leur rémunération..

**Art. 12. Référence a la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, il faudra se référer aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 13. Modification des statuts.** Les statuts pourront être modifiés périodiquement, et en cas d'une pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale sous réserve des conditions de quorum et de vote prévues par la loi en vigueur.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'administration centrale et le siège de la direction effective de la Société à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de confirmer que les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée illimitée:

a) M. Jean LAMBERT, Maître en sciences économiques, de résidence professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

b) Mme Catherine PEUTEMAN, employée privée, de résidence professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

c) M. Maurice Moses BENADY, avocat, de résidence professionnelle au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par la présente que sur demande des comparants le présent acte a été dressé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006581/519.

(110007200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

### **H. M. Beteiligungsgesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.917.

#### *Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 17. Dezember 2010*

Zu einzigen Verwalter wird gewählt, sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2014 zu beschliessen hat:

- Herr Herbert MULLER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-5485 Wormeldange-Haut, Wengertswee 14.

Zum Aufsichtskommissar wird AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg gewählt.

Sein Mandat endet ebenfalls mit der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2011 zu beschließen hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 17. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011005760/17.

(110006554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**ReFood GmbH & Co. KG, Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger,  
(anc. ReFood GmbH, Niederlassung Luxemburg).**

Adresse de la succursale: L-5898 Syren, 14, rue de la Source.

R.C.S. Luxembourg B 155.968.

Durch Beschluss vom 9. August 2010 wird die Firma und Rechtsform der Gesellschaft ReFood GmbH in ReFood GmbH & Co. KG umfirmiert:

1. Register bei dem die Akte der Gesellschaft nach der Umfirmierung angelegt worden ist und Nummer der Eintragung:  
Handelsregister: Amtsgericht Dortmund, Nummer HRA 17195

2. Vertretung der Gesellschaft:

Die Gesellschaft wird vertreten durch den persönlich haftenden Gesellschafter ReFood Verwaltungs GmbH.

3. Firma und Rechtsform der Gesellschaft sowie Bezeichnung der Niederlassung:

Gesellschaft (vorher): ReFood GmbH

Gesellschaft (nachher): ReFood GmbH & Co. KG

Niederlassung (vorher): ReFood GmbH, Niederlassung Luxemburg

Niederlassung (nachher): ReFood GmbH & Co. KG, Niederlassung Luxemburg

4. Vertretung der Niederlassung:

Die Niederlassung wird durch Herrn Eugène Jung, geboren am 20. Januar 1964 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-5898 Syren, rue de la Source 14, für eine unbefristete Dauer vertreten.

Er ist ermächtigt:

- alle erforderlichen Maßnahmen auszuführen, um die tägliche Verwaltung der Niederlassung zu gewährleisten, den zuständigen Behörden gegenüber die notwendigen Auskünfte zu erteilen und Erklärungen abzugeben und Dokumente zu zeichnen, die für den Betrieb der Niederlassung erforderlich sind.

- Verträge abzuschließen und finanzielle Verpflichtungen im Namen der Niederlassung einzugehen, die für die Errichtung der Niederlassung und die Ausführung ihrer Geschäftsaktivität notwendig sind, sofern die Verpflichtungen hieraus jeweils EUR 5 000 nicht überschreiten. Wird diese Grenze überschritten, so gilt seine Vertretungsmacht gemeinsam mit dem zuständigen Prokuristen der ReFood mit Dienstsitz in D-68623 Lampertheim, Brunnengewännchen 2, Herrn Markus Seidler.

- Die Niederlassung vor Gericht zu vertreten, wobei er Aktivprozesse der Niederlassung mit einem Streitwert von mehr als EUR 5 000 nur gemeinsam mit dem zuständigen Prokuristen der ReFood mit Dienstsitz in D-68623 Lampertheim, Brunnengewännchen 2, Herrn Markus Seidler einleiten darf.

- Seine Vertretungsbefugnis bezieht sich ausschließlich auf die Niederlassung in Luxemburg und deren Geschäftskreis.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Januar 2011.

Référence de publication: 2011006869/37.

(110006357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Interstate Europe, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.872.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ et Mr. Stewart KAM-CHEONG, gérants B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- le siège social de l'actionnaire Interstate Hotel Management System – Interstate Management Services s.e.n.c. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005795/17.

(110006459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Keens Equity Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 82.744.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011.*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011023095/37.

(110028086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**KVT coinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 879.340,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.676.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 4 janvier 2011 les décisions suivantes:

- accepter la démission de M. Eric Oellerer en tant que gérant de la Société avec effet au 4 janvier 2011;

- Nommer M. Philipp Wegener, né le 16 mai 1979 à Berlin, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle Salvatorstrasse 3, 80333 Munich, Allemagne, en tant que gérant de la Société avec effet au 4 janvier 2011 et ce pour une durée indéterminée;

- reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

\* M. Frank Przygodda;

\* Philipp Wegener;

\* M. Justin Tobias John Von Simson; et

\* Mme Nadia Dzwinski



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005838/21.

(110006690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Tilinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 113.827.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 février 2011*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de:

- Géraldine SCHMIT, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant qu'administrateur B,
- Christophe DAVEZAC, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant qu'administrateur B,
- José CORREIA, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant qu'administrateur B,
- Benoît PIGEON, administrateur de sociétés, résidant au 10, rue Belgrand, 75020 Paris, France en tant qu'administrateur A,
- Yann DENOUAL, administrateur de sociétés, résidant au 64, rue de Clignancourt, 75018 Paris, France en tant qu'administrateur A,
- Matthieu GEZE, administrateur de sociétés, résidant au 1818, Sturbridge Place, 60516 Illinois, Etats-Unis d'Amérique en tant qu'administrateur A,
- IPSO FACTO S.A., ayant son siège social au 20, rue Marx Dormoy, 75018 Paris, France en tant qu'administrateur C, représenté par Monsieur Pierre-Edouard EON, né le 2 juillet 1961 à Créhange, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue Marx Dormoy, 75018 Paris, France.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de:

- READ S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri (LUXEMBOURG), à son poste de commissaire de la Société.

Sont mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011023217/33.

(110027878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**RP Debt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 14.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.553.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
  - l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ et Mr. Olivier DORIER, gérants A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005984/15.

(110006460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**RP SP I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 63.225,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.800.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social de l'actionnaire RP S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005989/16.

(110006463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**RP SP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.625,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.799.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social de l'actionnaire RP S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005990/16.

(110006464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**VVM, Société Anonyme.**

Siège social: L-7763 Bissen, 9, Chemin de Bousberg.

R.C.S. Luxembourg B 106.105.

*Première résolution*

Est révoqué en tant que commissaire aux comptes, la société ACCOUNTING PARTNERS S.à r.l., ayant son siège social à L-7525 Mersch, 29, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 100.588.

*Deuxième résolution*

Est nommé nouveau commissaire aux comptes, la société INTARIS – SALAIRES ET GESTION S.à r.l., ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 145.750, et ce pour les années 2006 à 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011006107/15.

(110005947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**GLG Multi-Strategy Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.392.

*Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2010*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 17 décembre 2010, que Messieurs Michael Jackson, G. Wayne Pantan, Alun John Davies et Simon White ont été réélus en leur qualité d'administrateur de

la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011 et que Ernst & Young a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour GLG Multi-Strategy Fund SICAV*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Luc Bieber

Référence de publication: 2011006303/18.

(110006633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Nautic-Transport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 60.877.

*Sitzungsprotokoll der Verwaltungsratsitzung vom 4. Januar 2011*

*Erster und letzter Beschluss*

Der Verwaltungsrat bestimmt einstimmig den Sitz der Gesellschaft von L-6780 Grevenmacher, 18, rue Schaffmill, nach L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin, zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

*Delegierter des Verwaltungsrats*

Référence de publication: 2011006342/14.

(110006787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Activity International S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.371.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: ACTIVITY INTERNATIONAL S.A. Société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011007065/23.

(110006187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**BHF-BANK International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 10.008.

*Generalversammlung vom 01.12.2010*

Gemäss Beschluss der Generalversammlung vom 01.12.2010 ist Herr Dietmar Schmid, Bockenheimer Landstrasse 10, D-60323 Frankfurt am Main, mit Wirkung zum 17.12.2010 aus dem Verwaltungsrat der BHF-BANK International S.A. ausgeschieden.

BHF-BANK International  
Société Anonyme  
Thilo Schiering / Roland Steies  
Directeur / Directeur

Référence de publication: 2011007073/15.

(110006680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Candar Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 130.536.

Il est à noter que la société Candar Finance S.à r.l. enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le no B130536, n'est plus domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach depuis le 31/12/2010.

Munsbach, le 07 janvier 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011007075/12.

(110006737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**MSEOF Como S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.280.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 décembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet au 14 décembre 2010 de ses fonctions de gérant de la Société:

- Mme Judith Ajayi, née le 26 septembre 1964 à Lagos, Nigeria, ayant son adresse professionnelle au 6B Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ian McMahon, né le 24 août 1978 à Chester, Royaume-Uni, résidant au 19, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Ian McMahon

- Wendy Lowe

- Martijn Bosch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2011005904/26.

(110006605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Merceal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.621.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Giorgio CONZA, né à Risto (Italie), le 12 février 1952, demeurant à CH-6900 Lugano, 12, via Pioda,

ici représenté par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme MERCEAL S.A., (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.621, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2333 du 17 octobre 2007.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune.

c) Que la partie comparante précitée est la seule propriétaire des actions dont s'agit, ("Associé Unique") prononce par les présentes la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne la société LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.355, en qualité de liquidateur.

d) Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

e) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associé Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS S.à r.l., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507 et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction audit commissaire à la liquidation, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

f) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

g) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

h) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, X. GENOUD, G. STEFANUTTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2011 Relation: ECH/2011/24 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005884/63.

(110006849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**BRE/IBC Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.950.

Les fusions par absorption telles qu'envisagées entre BRE/IBC Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.950, ayant un capital social de EUR 12.500.-, constituée suivant acte notarié le 7 octobre 2003, publié au Mémorial N° 1330 daté du 13 décembre 2003, agissant en tant que société absorbante et les deux sociétés suivantes:

1. BRE/IBC Fixture S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.325, ayant un capital social de EUR 12.500.-, constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger le 7 octobre 2003, publié au Mémorial N° 1205 daté du 15 novembre 2003, agissant en tant que société absorbée, dans l'acte notarié de projet de fusion du 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2010, numéro 1585,

2. BRE/Frankfurt II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.623, ayant un capital social de EUR 12.500.-, constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger le 13 octobre 2003, publié au Mémorial N° 1238 daté du 22 novembre 2003, agissant en tant que société absorbée, dans l'acte notarié de projet de fusion du 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2010, numéro 1585,

ont été réalisées avec effet au 4 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Virginie Lepage.

Référence de publication: 2011023506/28.

(110028041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Citi Invest Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.440.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 03.02.2010 Um 11.00 Uhr, Abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Fabrice BECQUER wurde seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied abberufen.

2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wurde gewählt:

Götz Schöbel,

geb. am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen

geschäftsansässig:

11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Das Mandat endet am Tag der Generalversammlung, welche im Jahr 2015 stattfindet.

Luxembourg, 03.02.2010.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2011007076/20.

(110006530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Netdata S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 93.650.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022497/9.

(110026690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.